

*10/02/2025*

## *Ouverture des concours pour devenir Attaché par la voie des IRA*

### CONDITIONS POUR CONCOURIR

- Concours externe : Être titulaire d'une licence (ou diplôme équivalent de niveau 6) ;
- Concours interne :
  - Être fonctionnaire, militaire, agent public ou magistrat, en activité ou en détachement ;
  - Avoir au moins 4 ans de services publics à la date de clôture des inscriptions. La période de formation initiale n'est pas prise en compte, contrairement au service civique qui rentre dans le calcul des 4 ans.
- Troisième concours :
  - Avoir au moins 5 ans d'expérience en activité professionnelle (privée, indépendant, associative) ou en mandat électif. Les stages ne sont pas pris en compte, contrairement à l'apprentissage et la professionnalisation qui rentrent dans le calcul des 5 ans ;
  - Ne pas être fonctionnaire, magistrat, militaire ou agent public en exercice.

**Le nombre de postes est fixé par IRA et par concours.**

Découvrez le guide 2025 des concours d'accès aux Instituts Régionaux d'Administration (IRA) sur : [le site de l'UNSA-Cefi](#)

## LES DATES A RETENIR

- Ouverture des inscriptions le **jeudi 6 février 2025 à 9 h** (heure de métropole) ;
- Fin des inscriptions le **jeudi 6 mars 2025 à 18h** (heure de métropole) ;
- Modalités d'inscription : vous pouvez vous inscrire sur le site des IRA : <https://ira-inscription.fonction-publique.gouv.fr>
- Date de l'écrit d'admissibilité : **jeudi 3 avril 2025** dans l'un des centres suivants : Aix-Marseille, Basse-Terre, Bastia, Bordeaux, Cayenne, Dijon, Fort-de-France, Lille, Lyon, Metz, Montpellier, Nantes, Nouméa, Papeete, Paris, Poitiers, Rennes, Rouen, Saint-Denis de La Réunion, Saint-Pierre et Miquelon, Strasbourg, Toulouse.
- L'épreuve orale se déroulera **du 2 au 13 juin 2025** dans les 5 IRA (Bastia, Lille, Lyon, Metz et Nantes).

**Bon à savoir :** Vous ne pourrez plus modifier le choix de votre IRA après la clôture des inscriptions. L'IRA de Lille dispose d'un centre de formation à Lille et Nanterre.

## NATURE DES EPREUVES

**Les épreuves d'admissibilité et d'admission sont communes aux trois concours.**

Cet examen professionnel se compose d'une épreuve écrite d'admissibilité d'une durée de 4 heures (coefficient 5) et d'une épreuve orale d'admission d'une durée de 30 mn (coefficient 2). Une note inférieure à 5 est éliminatoire.

a) Epreuve écrite d'admissibilité :

- Rédaction d'une note argumentée, à l'aide d'un dossier de 30 pages maximum portant sur un plusieurs thèmes d'actualité des politiques publiques.  
Ces thèmes sont définis par : [l'arrêté du 16 octobre 2024](#)

b) Epreuve orale d'admission qui se décompose en :

- Une présentation de 5 mn maximum ;
- Un entretien de 25 mn avec le jury, devant lui permettre d'apprécier votre personnalité, vos aptitudes, vos motivations et reconnaître les acquis de votre expérience professionnelle (pour les candidats internes et au 3<sup>ème</sup> concours).

Le jury pourra vous mettre en situation professionnelle et vous interroger sur les enjeux des politiques publiques et vous poser des questions relatives à votre environnement professionnel, de culture générale administrative et/ou relatives à votre administration.

Retrouvez nos informations  
sur notre site

Ensemble pour vous !



**UNSA-Cefi**

Union Nationale des Syndicats Autonomes  
Centrale Économie Finances Industrie  
Bât Vauban - Pièces 1103 à 1121 Est 1  
139, rue de Bercy - Télédock 656  
75572 PARIS CEDEX 12  
Tél : 01 53 18 60 92  
Mél : [syndicat.unsacefi@syndicats.finances.gouv.fr](mailto:syndicat.unsacefi@syndicats.finances.gouv.fr)